

la paroisse de Cordelle ». Il est bon de remarquer que « les droits sur le port de Chantois » ne consistaient pas seulement en une redevance à lever sur les marchandises que l'on embarquait dans cet endroit, mais encore dans le péage dû par celles qui descendaient la Loire.

Cette première acquisition fut complétée en 1286, par l'achat des droits et péage appartenant aux deux autres enfants de Bernard de Chantois, Lucha, femme de Martin de Fay, et Jean du Port. Ces derniers achats rendaient Guillaume du Verdier un des principaux personnages du pays car il devenait ainsi maître du passage de la Loire.

Dans les années précédentes, Guillaume du Verdier avait acquis de Pierre Charises et de Jeanne, sa femme, habitants de Cordelle, « pour le prix de 32 livres 10 sols viennois, tous les droits qu'ils avaient sur le curtil de Chaonne, paroisse de Cordelle, qu'ils tenaient à bail de Jean de Sénonches (1) (1282). Cet achat augmentait l'acquisition, faite six ans auparavant, du vignoble des Côtes (*de Costis*) (2).

Guillaume mourut en 1289, laissant tous ses biens à son fils ainé Guillaume II du Verdier.

Dans les dernières années de sa vie, il avait encore accru ses possessions de deux terres; l'une, sise aux Chambons, l'autre à la Goutte (3).

Guillaume II du Verdier fit d'abord reconnaître la légitim

---

(1) Vers 1274, Guillaume du Verdier, avait aussi obtenu du comte de Forez le droit de construire un cuvage et un pressoir, « avec redevance féodale » au Verdier.

(2) Ce nom est encore porté par un vignoble étagé au-dessus de la Loire et produisant un vin des meilleurs crus de Cordelle.

Dans un testament de 1282, Jean du Port laisse à sa femme deux ânées de son bon vin pur des Côtes (*Boni vini mei puri vinearum de Costis*).

(3) Ces terres portent encore aujourd'hui le même nom.